

Bruxelles, le 20 octobre 2014

**COMMUNICATION AUX RÉVISEURS AGRÉÉS  
NOTE 2014-7**

Chères Consœurs  
Chers Confrères

**Concerne: Formation Solvabilité II**

L'ICCI organise, de concert avec l'IRAIF, une formation « Solvabilité II » répartie sur deux jours, à savoir les 5 et 18 novembre 2014. Cette formation a notamment pour objectif d'expliquer la collaboration – annoncée dans la circulaire NBB\_2014\_02 – avec les commissaires concernant la vérification de l'ensemble de l'information quantitative et du reporting narratif que les entreprises et les groupes d'assurances et de réassurance doivent fournir à la Banque Nationale de Belgique.

Des représentants de la Banque exposeront les attentes de la Banque à l'égard des commissaires des entreprises concernées en attendant la mise en œuvre effective de la nouvelle réglementation Solvabilité II.

Les orateurs commenteront également les programmes de travail élaborés à la demande de la Banque, qui seront utilisés dans le cadre de la vérification précitée des informations transmises à la Banque.

Vous trouverez plus d'information concernant cette formation sur le site de l'ICCI ([www.icci.be](http://www.icci.be)).

Notez que vous devez vous inscrire sept jours ouvrables avant la date de la formation (respectivement le 24 octobre 2014 et le 5 novembre 2014).

\* \* \* \* \*

N'hésitez à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou Virgile Nijs ([virgile.nijs@gmail.com](mailto:virgile.nijs@gmail.com)), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication.

Nous vous prions de croire, chères Consœurs, chers Confrères, en l'expression de nos sentiments distingués.



Frank Verhaegen  
Président